

## 10 Faits divers &amp; Justice

## Viol sur mineure à Mékambo

## Le maître abuse de son élève de... 11 ans

Styve Claudel ONDO MINKO  
Libreville/Gabon

JACQUES Angoue, 31 ans, Gabonais, enseignant en poste à l'école communale B de Mékambo, chef-lieu du département de la Zadié, dans la province de l'Ogooué-Ivindo, a été arrêté par les éléments de la Police d'investigations judiciaires (PJ) de Makokou, pour avoir violé B. B., une compatriote de 11 ans, en troisième année à l'école communale A de cette localité située dans le nord-est du Gabon. Déféré devant le parquet, le jeudi 7 août dernier, le mis en cause a été placé en détention préventive à

la maison d'arrêt de Makokou, pour viol sur mineure de moins de 15 ans. Le rapport d'investigation révèle que les faits remontent au mois de juillet. La victime raconte dans sa déposition que sa grand-mère l'a envoyée chez le boutiquier pour des petites courses. En voyant B. B. passer devant son domicile, le maître Angoue l'interpelle. Et demande à l'enfant de lui récupérer de l'argent posé sur un meuble dans sa chambre à coucher. Puis, l'enseignant mu par une envie d'assouvir sa libido, offre à sa victime un verre de jus de fruit dans lequel il aurait auparavant versé une drogue pour anéantir la résis-



Photo : DR

Jacques Angoue : un enseignant indigne.

tance éventuelle de la gamine. Il abuserait d'ailleurs de B.B. « La victime nous a révélé qu'après avoir bus le jus de fruit, elle s'est endormie. C'est à son réveil, qu'elle



Photo : DR

La jeune B. B. à la PJ de Makokou.

constate qu'elle est toute nue et remarque que le maître d'école se rhabillait », indique un fin limier proche de cette enquête. Et comme la gamine se

sentait très mal, au point de se déplacer avec difficultés, Jacques Angoue lui aurait offert un flacon renfermant un calmant. Il prévient ensuite l'élève de ne rien révéler sur ce qui vient de se passer. Interrogé à son tour au poste de police, le présumé violeur reconnaît effectivement avoir convié l'enfant dans sa maison. « Le mis en cause nous a raconté que la gamine l'aurait trompé sur son véritable âge, car B. B. se serait fait passer pour une fille de 15 ans. Aussi, l'a-t-elle conduite dans la chambre, avant de la dévêtir et enfiler un préservatif pour la pénétrer. Les examens médicaux attestent que le

violeur a détruit la virginité de la fillette », précise un Officier de police judiciaire (OPJ). Dès qu'il a appris qu'une plainte a été déposée contre lui à la PJ par la grand-mère de la victime, Jacques Angoue a quitté précipitamment Mékambo pour se réfugier dans son village natal d'Edoum, par Medouneu, chef-lieu du département du Haut-Como dans la province du Woleu-Ntem. La bonne collaboration entre les brigades de gendarmerie de Medouneu, celle de Mitzic-centre et les éléments de la Police judiciaire de Makokou a permis de retrouver le fugitif.

## Trafic de chanvre indien à Mitzic...

## Le "commerçant" de la mosquée était un dealer

Alexis Ndong Sima  
Oyem/Gabon

**OUSSENI** Salemane, 42 ans, et Abdoulaye Moussa, 31 ans, tous deux Camerounais, viennent d'être interpellés par les gendarmes de la brigade centre de Mitzic pour détention, trafic et usage de chanvre indien. Présentés devant le procureur, ils ont été, immédiatement, admis, depuis le 6 juillet dernier, à la prison centrale d'Oyem. Ousseni Salemane, commerçant à Mitzic, est te-

nancier (illégal) d'une pharmacie dite "par terre", à côté de la mosquée de cette localité. En fait, cette activité lui sert à masquer d'autres plus lucratives : le vol et le commerce de stupéfiants. C'est à la suite d'une affaire de cambriolage d'ordinateurs au domicile du principal du CES catholique St-Joseph de Mitzic à laquelle il est mêlé que les gendarmes découvrent, à son domicile, au cours d'une perquisition une grande valise contenant une importante quantité de chanvre indien. Le stupéfiant est même



Photo : ANS

Les présumés trafiquants tenant la valise retrouvée lors de la perquisition des fins limiers.

mêlé à des produits pharmaceutiques et autres excitants, que le présumé dealer écoulait

sans scrupules dans le périmètre immédiat de la mosquée du chef-lieu du département de

l'Okano. Lors de son audition, Ousseni Salemane aurait reconnu les faits à lui imputés. Non sans indiquer qu'il obtenait régulièrement le produit prohibé dans le district de Sam, auprès d'un Équatoguinéen surnommé "Rapide-Rapide". Son complice présumé, Abdoulaye Moussa, un récidiviste connu des services judiciaires, pour avoir déjà séjourné à la maison d'arrêt d'Oyem pour les mêmes faits, est, quant à lui, tombé dans les filets des gendarmes en faction à la hauteur du

poste de contrôle du centre-ville. Il regagnait Mitzic, au sortir d'une livraison fructueuse du stupéfiant, qui lui aurait rapporté près de 500 000 francs. Dans ce business, Abdoulaye Moussa avait pour rôle de réceptionner les colis avant de les ventiler dans les différents sites d'orpillage disséminés dans la province l'Ogooué-Ivindo. Depuis le 6 juillet dernier, les deux trafiquants sont en détention à la prison centrale d'Oyem. En attendant d'être jugés.

## ...et à Libreville

## Pongui et Bekale au "frigo"

COE  
Libreville/Gabon

**DORLAIN** Cyrille Pongui, 27 ans et Yannick Bekale, 30 ans, tous deux Gabonais, sans emploi, domiciliés au PK 6, ont été interpellés, mercredi 29 juillet dernier, par les agents de l'Office central de lutte anti-drogue

(Oclad). Pour détention, vente et consommation du cannabis. Au total, 4 bottes de chanvre d'une valeur de 4 000 francs, ont été saisies à leur domicile. D'après Yannick Bekale, présumé dealer, le produit appartiendrait à son frère aîné qui le lui aurait confié au cours d'une balade. Il dit avoir été cueilli



Photo : Cadette Ondo Eyi

Yannick Bekale et Dorlain Cyrille Pongui ont été placés sous mandat de dépôt à Gros-Bouquet.

à son domicile à la suite d'une descente impromptue des flics de l'Oclad. Dorlain Cyrille Pongui, de son côté, comme un consommateur actif, reconnaît avoir l'habitude de fumer l'herbe interdite avec le frère aîné de Yannick Bekale. Mais ce jour-là, en l'absence de ce dernier, il aurait allumé

un joint, en présence du cadet du dealer, qui n'ignore rien de leurs activités. C'est donc en flagrant délit que les agents de l'Oclad vont l'appréhender. Dorlain Cyrille Pongui et Yannick Bekale ont été déférés, deux jours plus tard, devant la justice, qui a ordonné leur incarcération à "Sans-Famille".

## Vol à Port-Gentil

## Vol de câbles de téléphone fixe et internet

Jean-Paulin ALLOGO  
Port-Gentil/Gabon

**DEPUIS** un certain temps, les abonnés du téléphone fixe et internet de l'opérateur Libertis de Gabon Telecom enregistrent, sans comprendre, des interruptions surprises dans les quartiers Balaran, Canal

Évasion, derrière le lycée Joseph Ambourouet Avaro, à la foire municipale et au gouvernorat. Ce préjudice causé aux clients a fait l'objet de nombreuses plaintes auprès de la représentation locale de l'entreprise que dirige Odette Boguikouma, qui s'en est aussitôt référée aux plus hautes autorités politiques et administratives de Port-Gentil.

De source proche du dossier, l'enquête diligentée par la Police d'investigations judiciaires (PJ) aurait abouti à l'arrestation des trois individus qui travailleraient à la société GPS Mandji, l'opérateur économique en charge de la collecte et du ramassage des ordures dans la ville. Le mode opératoire de ces

trois malfrats est identique. En effet, aidés de leur camion, ils mettent à profit les heures de ramassage, la nuit, pour sectionner les câbles en cuivre techniquement appelé "multi-paire", qui transportent le téléphone fixe et l'internet. L'opération se déroulerait souvent près des bacs à ordures jouxtant les poteaux.

Les trois individus arrêtés par les fins limiers de la PJ ont été laissés en liberté provisoire. Alors même que des cas de vol de câbles continuent d'être enregistrés. Au grand désarroi des multiples abonnés du fixe et du Web de Gabon Telecom.

Un exemple de ce méfait au quartier Sibi.



Photo : Jean Paulin ALLOGO